



Concevoir et animer une démarche d'écologie industrielle & territoriale (ou de synergies inter-entreprises)



FORMATION

DURÉE

1,5 jour

TARIF

Adhérent 500 € HT

Non-adhérent 750 € HT

DATES

7 & 8 juin 2018

4 & 5 octobre 2018

A Angers ou Nantes

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) repose sur une approche concrète et pragmatique d'échanges de ressources (énergie, matières, co-produits, services...) entre acteurs à une échelle géographique définie (zone industrielle, bassin d'activités, communautés de communes, territoires plus vastes...). Les bénéfices sont à la fois économiques, sociaux et environnementaux. L'EIT, synonyme de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité territoriale, est une formidable opportunité pour modifier les modèles économiques et inciter au développement d'échanges inter-entreprises mais pas uniquement. Les collectivités ont un rôle clé à jouer pour définir, conduire et accompagner les dynamiques d'échanges d'acteurs.

Comment concevoir une démarche d'écologie industrielle et territoriale, avec les acteurs économiques de son territoire ? Quels en sont les intérêts et bénéfices ? Comment mobiliser les entreprises (et les autres acteurs du territoire) autour d'un tel projet ? Comment animer et pérenniser la démarche ? Quels sont les outils à disposition des acteurs locaux ?

Cette formation met l'accent sur les retours d'expériences, les bonnes questions à se poser et les outils pratiques. Elle se basera sur les enseignements des projets d'écologie industrielle & territoriale pérennes et en cours d'élaboration.

→ Objectifs et compétences visés

- Comprendre les enjeux globaux de la gestion des ressources et les bénéfices locaux d'une démarche d'écologie industrielle & territoriale
- Savoir mettre en œuvre une démarche d'EIT (ou de synergies inter-entreprises) et appréhender chacune des étapes de réalisation
- Apprécier les rôles de chaque acteur, animer la démarche et poser les bases d'une stratégie de concertation efficace
- Connaître les ressources conceptuelles, méthodologique et financières ainsi que les principaux organismes accompagnateurs
- Partager les conditions de réussite et anticiper les principaux points de blocage d'une démarche sur la base de retours d'expériences



→ Programme de la formation

1. Pourquoi et comment initier une démarche d'écologie industrielle & territoriale ?

- Les concepts clés ; intérêts de l'EIT pour les collectivités et modes d'interventions ; les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques pour les territoires ; articulation entre les échelles territoriales et les projets de territoire ;
- La concertation territoriale (stratégie et dispositifs participatifs adaptés) et les acteurs clés à associer au projet (entreprises, consulaires, associations, ADEME...) ; argumentaires et conseils pour associer chaque catégorie d'acteurs

2. Les étapes de mise en place et outils pour y parvenir

- Les outils et méthodes d'identification des synergies inter-entreprises (panorama des solutions existantes)
- L'élaboration d'un plan d'actions pour la concrétisation des synergies identifiées

3. Vers une pérennisation de la démarche

- Les enjeux de la gouvernance
- Leviers et freins de l'EIT au regard de l'état de l'art des démarches existantes dans les territoires
- Présentation de retours d'expérience au niveau national

→ Pour qui?

- **Elus et services des collectivités territoriales** (communes, EPCI, départements, régions), **Parcs Naturels Régionaux, entreprises, associations d'entreprises, gestionnaires de zones d'activité.**

→ Les plus

- **Format de formation-action** mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques, ateliers) pour permettre aux participants d'être actifs et **d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.**
- **Deux formateurs** pour une formation dynamique et des expertises complémentaires

Ecosystème accompagne depuis de nombreuses années plusieurs territoires dans leur démarche d'écologie industrielle & territoriale, tant au niveau des études de faisabilité qu'au niveau de la mise en œuvre concrète des synergies inter-entreprises

→ Les plus (suite)

Le Comité 21 accompagne et enrichit les démarches de dialogue territorial des collectivités depuis plus de 20 ans (définition de stratégie de concertation, animation de formats participatifs innovants, publication de guides méthodologiques, ...).

- **« La preuve par l'exemple » et des témoignages de porteurs de démarches**

Le contenu de la formation s'appuiera sur une diversité de retours d'expériences : projet Ziri à Blanquefort (territoire semi-urbain), projet à Bressuire (territoire rural), zone portuaire à Saint-Nazaire...

Nous proposerons également **un ou plusieurs témoignages de porteurs de démarches** pour vous permettre d'interagir avec eux.

→ Formateurs



Agnès DELAMARE

Créatrice et Dirigeante d'Ecosystème, bureau d'étude en écologie industrielle

Après plusieurs années d'expérience dans le domaine du développement durable en général, et plus spécifiquement dans le domaine de la gestion de l'eau et des déchets, notamment au sein de Collectivités Territoriales, Agnès Delamare a fondé le cabinet Ecosystème. Cela fait suite à la mission au sein de l'Association ECOPAL, à Dunkerque, auprès de 150 industriels qui souhaitaient s'engager dans le projet d'écologie industrielle.

Dans ce cadre, elle a participé à l'élaboration du guide méthodologique Comèthe, projet de l'ANR. Aujourd'hui, elle accompagne plusieurs territoires dans la mise en place de leur démarche d'écologie industrielle et territoriale et dans l'accompagnement pour la pérennisation des actions. Elle est assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ADEME dans le cadre de l'opération « TPE PME gagnantes sur tous les coûts... » .



ALEXANDRE PLEURDEAU

Chargé de mission Territoires durables au Comité 21 Grand Ouest

En tant que Chargé de missions territoires durables, Alexandre accompagne les collectivités et associations ligériennes et bretonnes adhérentes au Comité 21 dans la mise en œuvre de leur politiques de développement durable, dans une approche partenariale avec les acteurs du territoire. Il promeut et teste de nouvelles manières d'associer des acteurs d'horizons divers (entreprises, associations...) en faveur des projets de territoire.

Avant de rejoindre le Comité 21, Alexandre a accompagné pendant plus de 6 ans les collectivités de de toute taille et les acteurs publics dans la définition et la mise en œuvre concertée de politiques de développement durable (stratégie de concertation, mobilisation des acteurs...). A titre d'exemple, il a été assistance à maîtrise d'ouvrage de la DREAL Bretagne pour la démarche Néolab² (Nouvelles Economies, Opportunités et Leviers d'avenir pour le Bien-être en Bretagne) qui a rassemblé acteurs économiques, collectivités, associations... autour de dispositifs participatifs.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : T. 02 28 20 60 82 / Mail. pleurdeau@comite21.org

→ Qualité de la formation

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Le Comité 21 est référencé sur Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Paris
4, rue Drouot
75009 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org





Formation

Bulletin d'inscription

L'ENTREPRISE

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi : Concevoir et animer une démarche d'écologie industrielle et territoriale (ou de synergies inter-entreprises)
Date choisie :
PRIX (en € HT + TVA au taux en vigueur)* :

Règlement

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription - un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme. - une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- *Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.*
- *Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.*
- *Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Toute formation commencée sera due intégralement.*

À retourner à Comité 21 : Antoine Charlot – 3 boulevard de la Loire – 44200 Nantes

Email: charlot@comite21.org

Date :
Nom et fonction du signataire autorisé :

Cachet de l'entreprise :